

# Feuille Officielle

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

### PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## PARTIE OFFICIELLE.

L'Administration s'empresse de porter à la connaissance du public que M. Despêcher, représentant de la Société en participation formée par le Telegraph Construction et Maintenance de Londres et Rattier et C<sup>ie</sup>, de Paris, vient d'être autorisé par Son Exc. le Ministre de la marine et des colonies à attirer aux îles Saint-Pierre et Miquelon un câble télégraphique sous-marin destiné à relier notre colonie à Terre-Neuve et au continent américain.

Cette décision, qui témoigne une fois de plus de la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de notre pays, sera accueillie avec la plus vive reconnaissance par les habitants de la colonie.

## FÊTE NATIONALE

DU 15 AOUT.

## ORDRE DU JOUR.

LE COMMANDANT DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Arrête les dispositions suivantes à l'occasion de la fête nationale qui sera célébrée le 15 août prochain :

1<sup>o</sup> Le 14, au couche du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon, par la batterie de la place et par le stationnaire, pour annoncer la solennité du lendemain;

2<sup>o</sup> Le lendemain, 15 août, cette salve sera répétée au lever du soleil, en même temps que le stationnaire arbore le pavillon national; à ce moment, les bâtiments de l'Etat, ceux du commerce et le sémaphore se pavoiseront pour la journée;

3<sup>o</sup> Les détachements de gendarmerie, d'artillerie et des disciplinaires seront passés en revue par le Commandant sur la place du Gouvernement, à 10 heures.

4<sup>o</sup> Il y aura à 10 heures et demie, messe militaire et *Te Deum*; à 10 heures 20 minutes, MM. les chefs d'administration, le Contrôleur colonial, les chefs des divers services, et les fonctionnaires et employés sous leurs ordres, se rendront à l'hôtel du Gouvernement pour accompagner le Commandant à l'église.

Le détachement de gendarmerie fournira les escortes réglementaires;

5<sup>o</sup> Au moment où l'on entonnera le *Te Deum*, il sera fait par la batterie de la place et par la goëlette stationnaire une nouvelle salve de 21 coups de canon;

6<sup>o</sup> Les militaires et marins punis pour fautes légères seront graciés;

7<sup>o</sup> Les troupes et les équipages des bâtiments de l'Etat recevront une ration extra-

NUMÉRO 33.

JEUDI 9 AOUT 1866.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN . . . . . 15 FRANCS.  
SIX MOIS . . . . . 8 »  
TROIS MOIS . . . . . 4 »  
UN NUMÉRO . . . . . 0 FR. 50 CENT.

ordinnaire de vin et une demi-journée de solde à titre de supplément;

8<sup>o</sup> Il y aura des jeux publics sur la place du quai de la Roncière, et des régates sur la rade;

Un tir à la cible sera également organisé à l'occasion de la fête;

9<sup>o</sup> Une dernière salve de 21 coups de canon sera faite au couche du soleil par la batterie de la place et la goëlette stationnaire;

10<sup>o</sup> Le soir, les édifices et les bâtiments publics seront illuminés;

11<sup>o</sup> La retraite sera battue à 10 heures; La fête nationale sera célébrée le même jour à Miquelon;

MM. les chefs d'Administration et les chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré à la Feuille officielle de la colonie.

Saint-Pierre, le 7 juillet 1866.

V. GREN.

PROGRAMME  
DES RÉGATES.

1<sup>o</sup> Course. -- Canots, Yoles et Baleinières de plaisance à la voile. -- Canots, Yoles et Baleinières à 5 avirons et au-dessus.

Toute embarcation portant une autre dénomination ne sera pas admise dans cette course.

2<sup>o</sup> Course. -- Pirogues à la voile (pilotes).

3<sup>o</sup> Course. -- Pirogues de pêche, Chaloupes de pêche, Goëlettes de pêche, au-dessous de 8 tonneaux. -- Canots, Yoles et Baleinières à 4 avirons et au-dessous.

Même observation que ci-dessus.

4<sup>o</sup> Course. -- Goëlettes et Embarcations de 8 tonneaux et au-dessus.

5<sup>o</sup> Course. -- Warys à 4 avirons.

Les joutes commenceront à une heure de l'après-midi.

La Goëlette de l'Etat *la Mouche* sera mouillée en face de la cale Comolet frères pour servir de point de départ aux Embarcations.

La distance à parcourir est ainsi réglée, savoir :

*Pour les Embarcations à la Voile :*

Partir d'un point qui sera indiqué par les Commissaires, faire le tour de la Goëlette-pilote *la Lizzy* qui sera mouillée entre le cap à l'Aigle et l'anse à Tréhouart, et revenir au point de départ, en passant entre deux pavillons dont la position sera déterminée par les Commissaires; les Embarcations au-dessus de 8 tonneaux feront le tour des îles, en passant derrière l'île aux Vainqueurs.

*Pour les Embarcations à la Rame :*

Partir d'un point qui sera également déterminé par la Commission, contourner une Embarkation surmontée d'un pavillon placé vers la passe du Sud-Est, et revenir, en passant entre les deux pavillons dont il vient d'être parlé.

Le départ de chaque course sera signalé par un coup de canon tiré à bord de *la Mouche*.

Les prix seront distribués à terre, dans un lieu désigné par les Commissaires, près du point d'arrivée.

Les personnes qui désireront concourir devront, au préalable, faire inscrire leurs embarcations au bureau de l'inscription maritime.

La liste d'inscription sera close le 14 août au soir, à 4 heures; elle sera ouverte dès le 1<sup>er</sup> août.

*Les prix à décerner seront les suivants :*

1<sup>o</sup> Course. -- Canots, Yoles et Baleinières de plaisance à la voile. -- 1<sup>er</sup> prix, une paire de Candélabres en bronze doré et un Verre d'eau. -- 2<sup>o</sup> prix, une Pendule. -- 3<sup>o</sup> prix, une Longue vue.

Canots, Yoles et Baleinières à 5 avirons et au-dessus. -- 1<sup>er</sup> prix, un Couteau et une Fourchette à découper, une douzaine de Cuillers à café en vermeil et deux Vases en porcelaine. -- 2<sup>o</sup> prix, une Glacière, une Cuiller à potage en argent. -- 3<sup>o</sup> prix, un Tableau en relief à musique.

2<sup>o</sup> Course. -- Pirogues à la voile (pilotes). -- Prix unique, 125 francs.

3<sup>o</sup> Course. -- Pirogues de pêche, Chaloupes de pêche et Goëlettes de pêche à la voile, au-dessous de 8 tonneaux. -- 1<sup>er</sup> prix, 120 francs. -- 2<sup>o</sup> prix, 80 francs. -- 3<sup>o</sup> prix, 50 francs.

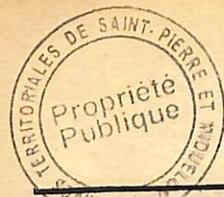
Canots, Yoles et Baleinières à 4 avirons et au-dessous. -- 1<sup>er</sup> prix, un Verre d'eau, une Cave à liqueur. -- 2<sup>o</sup> prix, une Pendule. -- 3<sup>o</sup> prix, un Service à thé.

4<sup>o</sup> Course. -- Goëlettes et Embarcations de 8 tonneaux et au-dessus. -- 1<sup>er</sup> prix, une Montre en or, une Clef de montre et un Médaillon en or. -- 2<sup>o</sup> prix, 100 francs.

5<sup>o</sup> Course. -- Warys à 4 avirons. -- 1<sup>er</sup> prix, 80 francs. -- 2<sup>o</sup> prix, 50 francs.

Il sera loisible à la Commission d'intervenir l'ordre des courses, suivant l'état du temps.

Il sera facultatif aux Canots, Yoles et Baleinières à 5 avirons et au-dessus, compris dans la première course, et ayant déjà concouru dans cette catégorie, de prendre part à la course immédiatement inférieure, à l'exception toutefois des gagnants qui ne pourront y être admis, à la condition, par les dites embarcations de retirer le nombre d'avirons qu'elles auront en excédant de ce-



lui des Canots, Yoles et Baleinières avec les-  
quels elles viendront concourir.

Les Embarcations ne devront ni se gêner entre elles, ni chercher à se nuire dans leur marche.

Toute fausse manœuvre sera jugée par les Commissaires qui prononceront, s'il y a lieu, l'exclusion de l'embarcation qui l'aura commise.

Il est expressément défendu à toute embarcation étrangère à la course dont le tour de départ sera arrivé, de couper la route suivie par les jouteurs.

Toute contestation sur les rangs d'arrivée au but et tout point douteux seront également tranchés par les Commissaires.

Les étrangers seront admis à concourir.

Les embarcations de l'Etat pourront également prendre part aux courses.

Les personnes inscrites pour concourir, devront, avant la course à laquelle elles prennent part, se rendre à bord de la goëlette stationnaire la *Mouche*, pour y recevoir un numéro de placement.

Saint-Pierre, le 25 juillet 1866.

Le Président, TRANCHEVENT.

*Les Commissaires,*

P. LEDRET, P. BANET, Y. CRASSIN,  
A. PATUREL, T. LATOUCHE.

Vu et soumis à l'approbation de M. le Commandant :

*L'Ordonnateur p. i.,  
D'HEUREUX.*

APPROUVÉ :

Le Commandant des îles S<sup>t</sup>-Pierre et Miquelon,  
V. CRENN.

## CONDITIONS

POUR LE

## TIR AU FUSIL

Qui aura lieu à Saint-Pierre le Dimanche 19 Août, à l'occasion de la Fête de l'Empereur.

Les Personnes qui désireront prendre part au tir, devront se faire inscrire au bureau du président de la commission au magasin général avant le 12 août, jour de la clôture de la liste qui sera dressée à cet effet.

Selon le nombre de personnes inscrites, il sera formé des sections de 20 à 30 tireurs.

Chaque section aura sa cible et son drapeau; chaque cible aura deux prix.

En se faisant inscrire, chaque personne recevra 4 cachets pour 4 francs; le produit de ces cachets, confondu avec celui de la souscription des habitants et les 500 francs alloués par l'Administration, sera consacré à l'achat des prix du tir.

Chaque cachet donnera droit de tirer une balle dans la cible de la section à laquelle le tireur appartiendra.

Nul ne pourra tirer, s'il n'a remis son cachet au président de la commission.

Les cibles seront placées à 125 mètres.

Une cible spéciale sera établie pour les armes de précision; cette cible sera placée à 250 mètres. Un prix unique lui sera affecté.

Les prix de chaque cible seront décernés aux tireurs qui auront le plus approché du blanc. A mérite égal, à ceux qui, sur 4 balles qu'ils auront tirées, auront les plus beaux coups.

*Les 3 tireurs qui, dans chacune des sections du tir au fusil auront le plus approché du blanc, seront appelés à concourir pour deux prix d'honneur qui seront tirés à la cible du Commandant, à la distance de 150 mètres.*

Deux cachets pourront être délivrés, sur place, à chaque tireur, contre une somme de deux francs qui sera destinée au bureau de bienfaisance.

Chaque cachet donnera le droit de tirer une balle.

Les deux prix destinés à cette cible seront

décernés aux tireurs qui auront le plus approché du but.

Les tirs commenceront après la grand'messe.

En cas de mauvais temps, la fête sera remise au dimanche suivant.

Saint-Pierre, le 20 juillet 1866.

*Les Membres de la commission du tir,  
OMNÈS, E. LEDRET, H. COSTE, LEBAN,  
E. CRENN, GUEYNON-DUCHÈNE.*

*Vu : L'Ordonnateur p. i.,  
D'HEUREUX.*

## TABLEAU DES PRIX A DÉCERNER POUR LE TIR AU FUSIL.

### PRIX D'HONNEUR.

1<sup>er</sup> prix. -- Un Fusil Lefaucheux à double système, 2 canons, muni de 200 cartouches, 2 cartouchières et d'une boîte renfermant le fusil et ses accessoires.

2<sup>e</sup> prix. -- Un Revolver, système Lefaucheux, muni de sa boîte et de cent charges.

### PRIX UNIQUE pour les armes de précision.

Un Revolver, système Lefaucheux, avec crosse en ivoire, muni de sa boîte et de cent charges.

### PRIX DE SECTIONS.

#### 1<sup>re</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> prix. -- Une paire de pistolets de tir avec la boîte et les accessoires. -- Une paire de candelabres en bronze.

2<sup>e</sup> prix. -- Une cave à liqueurs. -- Un Album à photographies.

#### 2<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> prix. -- Une pendule à sujet, sous globe. -- Un verre d'eau.

2<sup>e</sup> prix. -- Un navire mécanique, sous globe, avec musique. -- Une timbale.

#### 3<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> prix. -- Une pendule, coucou. -- Une cave à liqueurs. -- Un album à photographies.

2<sup>e</sup> prix. -- Une paire lampes, porcelaine. -- Un service à thé, porcelaine.

#### 4<sup>e</sup> SECTION.

1<sup>er</sup> prix. -- Quatre grandes photographies encadrées, vue de Brest. -- Une paire de flambeaux argentés.

2<sup>e</sup> prix. -- Une pendule à sujet, sous globe.

Saint-Pierre, le 29 juillet 1866.

*Les Membres de la commission,  
OMNÈS, E. LEDRET, H. COSTE, LEBAN,  
E. CRENN, GUEYNON-DUCHÈNE.*

*Vu : L'Ordonnateur p. i.,  
D'HEUREUX.*

## Service de l'Ordonnateur.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Desrouet, Pierre, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à l'île aux Chiens, et borné au N. E. par la prairie Lemoine, sur une longueur de 30 mètres, et au S. E., à l'Est et à l'Ouest, sur des lignes de même longueur, par des terrains vagues.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

2-3 Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> août 1866.

Une demande a été adressée à l'Administration par le sieur Lefèvre, Pierre, dans le but d'obtenir la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre, dans le nord de la ville, et

borné au Nord par la rue Hautefeuille, au Sud par la propriété Mazier, à l'Est par la propriété Letourneur, à l'Ouest par la rue de la Poudrière.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

1-3 Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> août 1866.

## INSCRIPTION MARITIME.

### AVIS.

L'Administration de la marine informe le public que tout créancier de la succession d'un marin décédé dans la colonie, qui n'aura pas produit ses titres dans le délai de quinzaine, à partir du jour du décès, sera considéré comme ayant renoncé à l'avantage de de se faire payer à Saint-Pierre.

En conséquence, la liquidation sera arrêtée à la fin du mois pendant lequel expirera le dit délai; et sans tenir compte de la réclamation du créancier en retard, le bureau de l'inscription maritime fera remise immédiate des fonds, soit aux intéressés, s'il sont présents, soit en France, s'ils habitent la métropole.

(Extrait d'un rapport de mer).

Le 26 juillet dernier, le capitaine Moré, du trois-mâts, *Aimé-Alfred*, de Dieppe, a rencontré sur le grand banc de Terre-Neuve une chaloupe montée par cinq hommes appartenant à l'équipage du brick *Mazagran*, de St-Malo, en pêche sur les bancs.

Ces cinq hommes, absents de leur navire depuis trois jours, ont été recueillis à bord de l'*Aimé-Alfred*, où ils ont reçu des soins empressés.

Ramenés et débarqués à St-Pierre le 4 du courant, ils ont été mis à la disposition de l'Administration de la marine.

## DOUANES. ÉTAT de la quantité de Morues exportées de Saint-Pierre du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 1866.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois de juillet.	ANTÉRIEUREMENT.	TOTAL au 1 <sup>er</sup> août.	PENDANT la période correspondante de 1865.	AUGMENTATION dans la période de 1866.
Morue sèche . . . . .	961,920 k	3,209,167 k	4,171,087 k	3,976,952 k	194,135 k
Morue verte . . . . .		"	"	"	"

Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> août 1866.  
Vu :  
Le Commissaire de l'Inspection maritime, chargé  
du service des Douanes, *LARUE*.  
Le Préposé des Douanes,

## HOPITAL.

### AVIS.

Le public est prévenu que la porte d'entrée principale de l'Hôpital de la colonie ne sera plus ouverte désormais que pendant les heures de visite et de délivrance de médicaments,

Soit de 8 à 10 heures dans la matinée,  
de 3 à 5 heures dans l'après-midi.

Les personnes qui auront besoin d'entrer dans cet Etablissement, pour quelque motif que ce soit, en dehors des heures ci-dessus indiquées, devront passer par la petite porte à droite, sur laquelle se trouve en gros caractères le mot ENTRÉE. Elles parleront au portier.

Cette dernière porte sera fermée à clef tous les soirs à 10 heures pendant l'été, à 9 heures pendant l'hiver; les personnes qui auraient à entrer après ces heures sonneront, et on leur ouvrira.

## POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre le 7 août, à 2 heures du matin.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique des 20 et 21 juillet 1866.

Cette goëlette repartira pour Sydney avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe ce jeudi 9 août.

Le bureau d'affranchissement sera fermé à 4 heures, et le sac aux lettres levé à 5 heures du soir, le même jour.

La frégate *la Thémis*, venant d'Anapolis, a mouillé sur la rade de Saint-Pierre le 7 août 1866. M. le contre-amiral baron Didelot, commandant en chef de la division des Antilles du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord, a son pavillon à bord de *la Thémis*.

L'aviso à vapeur *l'Alecton*, commandé par M. Launay, lieutenant de vaisseau, venant de Cayenne, ayant touché à Norfolk et à Halifax, a mouillé sur la rade de St-Pierre le 7 août 1866.

Passagers du packet anglais pris à Halifax : M<sup>me</sup> CREN et sa famille.

## PARTIE NON OFFICIELLE.

### DISTRIBUTION DES PRIX

DU PENSIONNAT

### DES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY.

Mercredi dernier, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu la distribution des prix du pensionnat dirigé par les sœurs institutrices de St-Joseph de Cluny.

M. le Commandant, désireux de témoigner de l'intérêt qu'il attache aux progrès et aux succès de nos enfants, présidait cette intéressante fête entouré des principaux fonctionnaires de la colonie.

La réunion était brillante et la salle littéralement pleine, l'enceinte offrait un spectacle charmant. On voyait dans le fond, sur une estrade, les jeunes filles du pensionnat assises sur des gradins échelonnés, toutes vêtues de blanc et d'une tenue irréprochable ; rien n'était plus gracieux que cet essaim d'innocentes beautés dans leur modeste parure rehaussée par les couleurs éclatantes de leurs ceintures.

Des sièges avaient été disposés aux deux côtés de la salle pour le chef de la colonie et les fonctionnaires qui l'avaient accompagné. Le milieu était occupé par une table chargée des prix et des couronnes à décerner, devant laquelle se tenaient les institutrices.

Sur plusieurs rangées de chaises venaient ensuite les parents accourus pour prendre part à la joie de leurs enfants.

La séance a été ouverte par un morceau de piano joué par M<sup>me</sup> Aurélie Dupont, comme prélude de ses succès.

Après ce premier exercice, M. le Commandant a pris la parole, et dans une touche allocution a exprimé aux maîtresses du pensionnat toute sa satisfaction pour l'excellente direction donnée aux études et les succès obtenus, succès qu'il avait pu constater par lui-même en présidant les examens de fin d'année. Il a félicité les élèves de leur application, de leur travail, de leur bonne conduite, leur a dit tout ce qu'elles devaient de gratitude à nos bonnes sœurs pour les soins et le zèle qu'elles mettent à former à la fois leur cœur et leur intelligence, et nous a dit, à tous, combien nous devions de reconnaissance à notre respectable supérieure, mère Marie-Joseph, fon-

datrice de cet utile pensionnat où aujourd'hui nos enfants peuvent, sans nous quitter, trouver une éducation accomplie.

Ces paroles, qui ont visiblement impressionné l'auditoire, ont été suivies de la distribution des prix.

Les élèves proclamés par la maîtresse du pensionnat sont ensuite venues tour à tour, recevoir la récompense de leur application et de leur travail.

Pendant le cours de la distribution, deux chœurs de Bordèse, les *Chasseresses* et les *Brésiliennes* ont été chantés avec un ensemble parfait par M<sup>les</sup> Aurélie Dupont, Marie Laborde, Marie Gratien, Marie Cordon, Marie Nielly, Célestine Héault, Adèle Anthoine, Anna Fox, Hortense Fréchon, Virginie Mazier et Eva Frecker.

Une chansonnette de Henrion, *Sarah la Bohémienne* a été chantée avec succès par M<sup>me</sup> Aurélie Dupont.

Les élèves des chœurs se sont succédés au piano. Les *Cloches du Monastère*, de Lefèvre, ont été parfaitement rendues par M<sup>me</sup> Aurélie Dupont.

La *Rêverie* de Rosellen a été exécutée avec beaucoup de grâce et d'expression par M<sup>me</sup> Anna Fox.

Dans une salle attenante à celle de la distribution, les élèves avaient exposé les produits de leurs divers travaux de l'année. Ces ouvrages ont été l'objet des témoignages les plus flatteurs pour les élèves qui les ont faits et pour l'habileté des maîtresses qui en ont eu la direction.

Les dessins ont obtenu un véritable succès.

La Vierge au lis, grande étude de Julien, due à M<sup>me</sup> Hortense Fréchon, a mérité l'approbation des connaisseurs.

On a également remarqué diverses têtes d'enfant et autres tirées de la collection des études de Julien, faites par M<sup>les</sup> Anna Fox, Marie-Walsh, Ellenn Connors et Emilie Patrel.

Nous avons entendu regretter de ne pas voir parmi ces dessins quelques études de paysage.

L'exposition des travaux à l'aiguille et au crochet était complète. Broderies, tricots, coutures, étaient représentés. Des surplis, taies d'oreiller, housses de canapé, dessus d'édredon, mouchoirs, cols-chemises, etc., ouvrages de M<sup>les</sup> Esther Thorn, Anna Fox, Azelma Poulain, Marie Gratien, Marie Walsh, Ellenn Connors, Hortense Fréchon, Caroline Ledret, Marie Laborde, Marie Nielly, Lucie Coste, Angèle Poulain, Ernestine Fréchon et Virginie Lemoine ont obtenu les éloges des dames qui visitaient cette intéressante exposition.

Les délicieux bouquets de fleurs artificielles de M<sup>les</sup> Hortense Fréchon, Marie Walsh et Ellenn Connors ont été admirés de tout le monde.

La cérémonie s'est terminée par l'air national de la *Reine Hortense* qui a été joué sur le piano par M<sup>me</sup> Aurélie Dupont, dont l'exécution facile et gracieuse révèle les remarquables facultés musicales que possède cette jeune personne.

Nous publions avec plaisir le nom des élèves qui se sont le plus distinguées :

#### 1<sup>er</sup> COURS. (1<sup>re</sup> DIVISION.)

M<sup>les</sup> Esther Thorn, prix d'honneur. — Hortense Fréchon, prix d'excellence. — Aurélie Dupont, 8 prix. — Lucie Coste, 6 prix. — Azelma Poulain, 6 prix. — Caroline Ledret, 4 prix. — Athalie Mignot, 5 prix. — Marie Gratien, 6 prix.

#### 1<sup>er</sup> COURS. (2<sup>e</sup> DIVISION).

M<sup>les</sup> Anna Fox, Ellenn Connors (de Saint-Jean), et Marie Walsh (du Havre de Grâce) ont été couronnées Rosières et ont obtenu 5 autres prix.

M<sup>les</sup> Marie Nielly, 4 prix. — Adèle Anthoine, 5 prix. — Amélie Patrel, 5 prix. — Marie Laborde, 5 prix. — Marie Boyer, 4 prix. — Joséphine Yvon, 4 prix.

#### 1<sup>er</sup> COURS. (3<sup>e</sup> DIVISION.)

M<sup>les</sup> Léontine Fréchon, 4 prix. — Marie Cordon, 4 prix. — Célestine Héault, 4 prix. — Pauline Coste, 3 prix. — Aimable Gautier, 3 prix. — Emilie Farvacque, 3 prix.

#### 2<sup>e</sup> COURS. (1<sup>re</sup> DIVISION).

M<sup>les</sup> Augustine Debrune, 3 prix. — Eugénie Ledret, 3 prix. — Virginie Mazier, 3 prix. — Ernestine Fréchon, 2 prix. — Angèle Poulain, 3 prix. — Léonille Coste, 2 prix. — Marie Talvande, 3 prix.

#### 2<sup>e</sup> COURS. (2<sup>e</sup> DIVISION).

M<sup>les</sup> Laure Nielly, 3 prix. — Zélie Téletcháea, 2 prix. — Marie Guittard, 3 prix. — Eva Frecker, 2 prix. — Virginie Lemoine, 2 prix.

## DISTRIBUTION DES PRIX

Des Écoles primaires des Frères de l'Institut de Ploërmel et des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

La distribution des prix des écoles primaires des frères de Ploërmel et des sœurs de Saint-Joseph de Cluny a eu lieu dimanche 29 juillet, à 4 heures du soir, sous la présidence du Chef du service judiciaire, que le Commandant de la colonie, empêché, avait délégué à cette occasion.

La séance a été ouverte par un *pas redouble* exécuté par les jeunes gens de la ville qui s'étaient gracieusement empressés d'offrir leur fanfare à la fête.

M. le Chef du service judiciaire a ensuite adressé quelques paroles bien senties aux enfants des deux Ecoles et aux Orphelines de l'ouvrage qui assistaient à la distribution, paroles par lesquelles il s'est attaché à faire ressortir tous les avantages du travail et de la bonne éducation ; il a rendu grâce, au nom des familles, au Gouvernement de la Métropole qui, dans sa bienveillante sollicitude, a établi dans la colonie les salles d'asile, les écoles primaires qui y sont un véritable bienfait, et autorisé récemment encore l'Administration locale à fonder un ouvrage qui est appelé à rendre de si grands services à la population d'un pays comme le nôtre, où les périls du métier de la mer font de si nombreuses orphelines.

Après ces paroles que nous ne reproduisons qu'imparfaitement, mais qui, telles qu'elles ont été dites, ont été accueillies par l'assemblée avec les marques de la plus vive approbation, la distribution des prix a commencé, et les enfants des deux écoles sont venus successivement recevoir leurs récompenses, tandis que la fanfare exécutait en l'honneur des premiers couronnés de chaque classe, les morceaux les plus harmonieux de son répertoire.

A ce propos, nous ne terminerons pas sans dire aux musiciens combien nous les remercions d'avoir si volontiers prêté leur concours à cette cérémonie, dont ils ont, pour une bonne part, augmenté l'éclat.

## Noms des Élèves des deux écoles qui ont été couronnés.

### École primaire des Frères de Ploërmel.

#### Première Classe.

1<sup>er</sup> Prix d'Honneur et de Musique, Pierre-Charles Hacala. — 2<sup>e</sup> prix d'honneur, Louis Coudray.

Jean-Baptiste Borthaire, 3 prix. — Ernest Poulain, 4 prix. — Joseph Clément, 1 prix. — Auguste Dion, 2 prix. — Albert Hamel, 4 prix. — Pierre Mailles, 1 prix. — Louis Héguy, 1 prix. — Constant Dagort, 3 prix. — Joseph Hirigoyen, 2 prix. — Louis Porrée, 4 prix. — Martin Larroulet, 2 prix. — Jean-Baptiste Etchégoyen, 4 prix. — Eugène Hacala, 1 prix. — Charles Landry, 3 prix. — Ernest Lemaitre, 4 prix. — Joseph Ledinot, 1 prix. — Albert Frigolet, 1 prix. — François Yvon, 1 prix. — Ernest Anthoine, 3 prix. — Joseph Coudray, 3 prix. — Louis Blin, 2 prix. — Eugène Poirier, 3 prix.

#### Deuxième Classe.

Léon Humbert, 3 prix. — Gustave Gautier, 1

prix. — Théodore Gautier, 1 prix. — Julien Mahé, 1 prix. — Alphonse Mignot, 1 prix. — Eugène Dagort, 3 prix. — Emmanuel Buout, 1 prix. — Lucien Hacala, 1 prix. — Edouard Hariet, 1 prix. — Thomas Fitzgerald, 3 prix. — Ernest Fréchon, 1 prix. — Théodore Godefroy, 1 prix. — Eugène Muénier, 1 prix. — Joseph Nielly, 3 prix. — Alexandre Farvacque, 1 prix. — Léon Deschamps, 2 prix. — Joseph Maillard, 1 prix. — Alexandre Dubois, 1 prix. — Eugène Borthaire, 1 prix. — Martin Paquésorhaye, 2 prix. — Richard Héguy, 2 prix. — Joseph Téletchéa, 1 prix. — Ange Téletchéa, 1 prix.

*Troisième Classe.*

Louis Fitzgerald, 1 prix; Paul Humbert, 1 prix; Léon Prima, 1 prix; William Mac-Laughlin, 1 prix; Pierre Dagort, 1 prix; Pierre Steinier, 1 prix; Jean-Baptiste Dearbune 1 prix; Prosper Coudray, 1 prix; Louis Portais, 1 prix; Georges Bénatre, 1 prix; Léonce Arnaud, 1 prix; Paul Audouzé, 1 prix; Gustave Héguy, 1 prix; Ange Gautier, 1 prix; Eugène Coste, 1 prix; Albert Gauchet, 1 prix; Charles Borthaire, 1 prix; Joseph Chavate, 1 prix; Edouard Lecharpentier, 1 prix; Julien Basmeul, 1 prix; Jean-Pierre Dearbune, 1 prix; Pierre Hirigoyen, 1 prix; Paul Letournel, 1 prix; Thomas Pépin, 2 prix; Jules Hamel, 3 prix; Alexandre Fitzgerald, 2 prix; Thomas Haney, 1 prix; Eugène Pépin, 4 prix; Gustave Coste, 1 prix; Lucien Gautier, 1 prix; Eugène Steinier, 2 prix.

*École primaire des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.*

**PREMIÈRE CLASSE. (1<sup>re</sup> DIVISION.)**

M<sup>les</sup> Léonie Larroulet, prix d'honneur — Fannie Farvacque, couronnée 3 fois. — Emilie Derible, 3 fois. — Annette Collet, 3 fois. — Joséphine Usandizague, 2 fois.

**2<sup>e</sup> DIVISION.**

M<sup>les</sup> Augustine Grosvalet, couronnée 2 fois. — Ernestine Bisson, 2 fois. — Joséphine Gautier, 2 fois. — Caroline Poirier, 2 fois.

**3<sup>e</sup> DIVISION.**

M<sup>les</sup> Eugénie Hervy, couronnée 2 fois. — Jeanne Hacala, 2 fois. — Eugénie Farvacque, 2 fois. — Rosalie Arnan, 2 fois. — Madeleine Richard, 2 fois.

**4<sup>e</sup> DIVISION.**

M<sup>les</sup> Marie Hiriart, couronnée 2 fois. — Marie Goyetche, 2 fois. — Marie Godin, 2 fois. — Léonille Lemoile, 2 fois.

**DEUXIÈME CLASSE. (1<sup>re</sup> DIVISION.)**

M<sup>les</sup> Virginie Charpentier, couronnée 2 fois. — Zélie Coudray, 2 fois. — Caroline Briand, 2 fois. — Marie Laborde, 2 fois. — Joséphine Hacala, 2 fois.

**NOUVELLES MARITIMES.**

**Mouvements du Port.**

**BATIMENTS DU COMMERCE.**

*ARRIVAGES.*

*Navires métropolitains.*

Le 1<sup>er</sup> août. — 3 m. *Ville de St-Servan*, cap. Dibart de la Ville-Tanet, ven. de St-Martin, chargé de sel. — goë. *Impératrice*, cap. Demonceuit, ven. de la Rochelle, chargée de sel.

Le 2 août. — Goë. *Fleur du Nord*, cap. Jean, ven. de St-Martin, chargée de sel.

*Navires étrangers :*

Le 31 juillet. — Goë. ang. *Tickler*, cap. Mc Phearson, ven. du cap Breton, chargée de bestiaux.

Le 1<sup>er</sup> août. — Goë. ang. *A. R. Mc Donald*, cap. Mc Donald, ven. de l'île du Prince Edouard, chargée de bestiaux et diverses marchandises.

Le 2 août. — Goë. ang. *Uncle Tom*, cap. Gosset, ven. de Halifax, chargée de sel, en rel. — *Prince*, cap. Symes, ven. de St-Jean, chargée de sel, en rel. — *Tow Brothers*, cap. Foot, ven. de St-Jean, chargé de sel, en rel. — *Evangéline*, cap. Forward, ven. de St-Jean, chargée de sel, en rel.

Le 4 août. — Goë. canadienne *Marie-Victoria*, cap. Bernier, ven. de Québec, chargée de diverses marchandises. (Passagers : MM. Léon Fréchon fils, et Lescouplet fils.)

*Navires Métropolitains et goëlettes locales venant des bancs de pêche.*

*Navires métropolitains :*

Le 1<sup>er</sup> août. — 3 m. *Georges et Paul*, cap. Roussel, 13 mille morues; — br. *Jeune Agathe*, cap. Gruénais, 12 mille morues; — br. *Auguste et Julie*, cap. Dufresne, 26 mille morues! — *Eva*, cap. Charpentier, 10 mille morues.

Le 2 août. — br. *Rocabey*, cap. Martin, 25 mille

morues; — *Angélina*, cap. Hue, 19 mille morues; — *Fabien*, cap. Raoult, 23 mille morues; — goë. *Maria*, cap. Hue, 25 mille morues! — *Jeune Lucie*, cap. Hervé, 25 mille morues; — lougre *Charles et Maria*, cap. Malandain, 8 mille morues

Le 3 août. — 3 m. *Aimé-Alfred*, cap. Moré, 18 mille morues; — *Hortense*, cap. Boissel, 15 mille morues; — br. *Marie-Gabrielle*, cap. Leprieur, 21 mille morues; — *Alice*, cap. Savary, 18 mille morues.

Le 4 août. — br. *Victoria*, cap. Allain, 17 mille morues.

*Goëlettes locales :*

Le 31 juillet. — *Lion*, p. Coste, 10 mille morues; — *Napoléon IV*, p. Hébert, 10,500 morues; — *Adélaïde*, p. Fauchon, 2,900 morues; — *Augustine*, p. Lessard, 4 mille morues; — *Pigeon*, p. Goron, 3,200 morues; — *Joséphine*, p. Landrieux, 9 mille morues; — *Brise*, p. Legalais, 13 mille morues.

Le 1<sup>er</sup> août. — *Léocadie*, p. Bouvet, 2,200 morues; — *Sainte-Anne*, p. Lacosta, 18 mille morues; — *Merle*, p. Bonneté, 17 mille morues; — *Elisabeth*, p. Legasse, 21 mille morues; — *Eponine*, cap. Pansard, 17 mille morues; — *Héros*, p. Mi-miague, 14 mille morues; — *Récompense*, p. Bernard, 16 mille morues; — *Junon*, p. Visé, 17 mille morues; — *Tigre*, p. Coste, 21 mille morues.

Le 2 août. — *Fauvette*, p. Letourneur, 14 mille morues; — *Marie-Joseph*, p. Horel, 1,600 morues; — *Ami*, Landrin, 19 mille morues; — *Deux Joséphine*, p. Laramandy, 17 mille morues; — *Colombe*, p. Prevers, 5 mille morues.

Le 3 août. — *Courageuse*, p. Briand, 6 mille morues; — *Tuino*, p. Lancelin, 10 mille morues.

Le 4 août. — *Blonde*, p. Horel, 28 mille morues; — *Volant*, p. Lemaitre, 3,600 morues; — *Courageuse*, p. Jugan, 26 mille morues.

*DÉPARTS.*

*Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :*

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

*Navires métropolitains.*

Le 1<sup>er</sup> août. — Goë. *Vigilante*, cap. Legravilais, all. à Marseille, chargée de morue sèche.

Le 4 août. — Goë. *Lagos*, cap. Brindepont, all. à Boston, chargée de morue sèche; — *Sainte-Claire*, cap. Lemoine, all. à Boston, chargée de morue sèche; — *Adélaïde*, cap. Duprey, all. à Cette, chargée de morue verte.

Le 6 août. — 3 m. *Anne et Lucie*, cap. Garach, all. à Cette; chargé de morue verte.

*Navires étrangers. — Goëlettes anglaises :*

Le 1<sup>er</sup> août. — *Sunbeam*, cap. Mc Yntire, all. à Badeck; — *Marie-Henriette*, cap. Roy, all. à Sydney.

Le 2 août. — *Elisabeth*, cap. Kennedy, all. à Sydney.

Le 3 août. — *Bessie*, cap. Martell, all. à Sydney; — *Tow Brothers*, cap. Foot, all. à St-Jean; — *Prince*, cap. Symes, all. à St-Jean; — *Mary*, cap. Boudrot, all. au cap Breton.

Le 4 août. — *Issei*, cap. Blackler, all. à Sydney.

Le 6 août. — *Evangéline*, cap. Forward, all. à Sydney; — *A. R. Mc Donald*, cap. Mc Donald, all. à Sydney.

*Navires Métropolitains et goëlettes locales allant au banc de pêche.*

*Navires métropolitains :*

Le 31 juillet. — *Elisabeth*, cap. Malard; — *Deux Empereurs*, cap. Palfray; — *Société*, cap. Massu; — *Grand-Banc*, cap. Robine; — *Belle Rebecca*, cap. Galissard; — *Auguste*, cap. Guions; — *Julie*, cap. Abraham.

Le 2 août. — *Georges et Paul*, cap. Roussel; — *Jeune Agathe*, cap. Gruénais; — *Auguste et Julie*, cap. Dufresne.

Le 3 août. — *Rocabey*, cap. Martin; — *Angélina*, cap. Hue; — *Fabien*, cap. Raoult; — *Maria*, cap. Hue; — *Jeune Lucie*, cap. Hervé; — *Charles et Maria*, cap. Malandain.

Le 4 août. — *Aimé-Alfred*, cap. Moré; — *Hortense*, cap. Boissel; — *Marie-Gabrielle*, cap. Leprieur.

*Goëlettes locales :*

Le 31 juillet. — *Louisiana*, p. Poirier; — *Marie*, p. Geffroy; — *Etoile polaire*, p. Fanouillière; — *Orénoque*, p. Cadiou; — *Espérance*, p. Vigneau; — *Mouette*, p. Aufray.

Le 1<sup>er</sup> août. — *Lion*, p. Coste; — *Napoléon IV*, p. Hébert; — *Adélaïde*, p. Fauchon; — *Augustine*, p. Lessard; — *Pigeon*, p. Goron; — *Joséphine*, p. Landrieux; — *Brise*, p. Legalais.

Le 3 août. — *Eva*, cap. Charpentier; — *Tigre*, p. Coste; — *Junon*, p. Vizé; — *Récompense*, p. Besnard; — *Héros*, p. Mi-miague; — *Eponine*, cap. Pansard; — *Elisa-Marie*, p. Legasse; — *Merle*, p. Bonnet; — *Sainte-Anne*, p. Lacosta; — *Léocadie*, p. Bonnet.

Le 4 août. — *Colombe*, p. Prevers; — *Deux Joséphine*, p. Laramandy; — *Ami*, p. Landrin; — *Marie-Joséphine*, p. Horel; — *Fauvette*, p. Letourneur; — *Alice*,

p. Savary; — *Courageuse*, p. Briand; — *Tuino*, p. Lancelin.

Le 6 août. — *Blonde*, p. Horel; — *Volant*, p. Lemaitre; — *Courageuse*, p. Jugan.

**ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.**

**MANCHE. — Balisage des côtes de France.**

**MANCHE.** — Pour rendre plus apparente la position du fanal de Morsaline, on doit élever en arrière de la lanterne un mât de 8 mètres environ de hauteur, surmonté d'un gros ballon; également on peindra en blanc la chapelle de Saint-Vaast et on plantera un mât-balise sur la bécue.

Voyez les cartes n°s 847, 849, et la série C, n° 64.

**CÔTES DU NORD.** — On vient de terminer la tourelle de l'écueil La Moisie, qui avait été enlevée par la mer en janvier dernier.

**CÔTES NORD DU BRÉSIL. — Bancs de Coroa-Grande et de Santa-Anna.**

Les bancs de Coroa-Grande et de Santa-Anna ne sont séparés que par des canaux très-étroits et tout à fait impraticables. On devra donc éviter de laisser courir plus au Sud que le parallèle de la partie Nord de ces deux bancs.

Voyez la carte n° 2148, sur laquelle on devra joindre les parties Nord des bancs par une ligne de points.

**MER MÉDITERRANÉE. — Feu fixe à Villanueva y Giltrù, (côtes Sud d'Espagne).**

Le 1<sup>er</sup> août 1866, on allumera un nouveau feu sur la pointe Cristoval pour signaler la rade de Villanueva y Giltrù, situé sur la côte Sud d'Espagne, province de Barcelone.

Le feu sera fixe blanche, élevé de 12<sup>m</sup> 3 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir d'une distance de 9 milles. Il éclairera un arc de 162° compris entre le S. 72° O. et l'Est, par le Sud.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre (6<sup>e</sup>).

La tour est ronde, peinte en gris de plomb et élevée de 6<sup>m</sup> 40; la lanterne est verte; elle est adossée à la face intérieure de la maison des gardiens, et située par 41° 14' N., 0° 36' 39" O.; au N. 88° 43' E. de la pointe de San-Gervasio; au N. 73° O. de la pointe Grosa, et à 32 mètres du bord de l'eau.

**ÉTAT CIVIL.**

**NAISSANCES.**

Le 31 juillet. — Lucien-Louis Fouchard.

Le 1<sup>er</sup> août. — Joseph-Ernest Laborde.

Le 3 août. — Joseph-Emile Leguicher. — Jeanne-Louise Carère.

**DÉCÈS.**

Le 1<sup>er</sup> août. — François-Olivier Grignard, marin, 31 ans, né à Saint-Servan, Ille-et-Vilaine.

Le 2 août. — Victor Josse, forgeron, 40 ans, né à Pontarson, Manche.

Le 3 août. — Lafargue, enfant présenté sans vie.

Le 4 août. — Emile-François-Joseph Poirier, neuf mois, né en cette île.

**EN VENTE**

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

**LE BULLETIN**

**Des Actes administratifs de la Colonie**

N<sup>o</sup>s DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 1866.